



## Retraite a 60 ans de 27,50

Par **boubaa**, le **30/05/2008** à **14:01**

J'AI 62 ANS, ON M'A OBLIGE DE PRENDRE MA RETRAITE A 60 ANS. COMME JE N'AI PAS ASSEZ COTISE ON M'A ALLOUE 27,50 EURO PAR MOIS. DONC J'AI SIGNE MA RETRAITE SANS SAVOIR QUE JE POUVAIS PLUS TRAVAILLER APRES. J'AI TRAVAILLE ENTRE TEMPS SANS LE SAVOIR .EST -CE QUE QUELQU'UN PEUT ME RE NSEIGNER AFIN DE POUVOIR CONTINUER A TRAVAILLER ET D'ANNULER CETTE RETRAITE IMPOSEE. SI QUELQU'UN PEUT ME RENSEIGNER.

Par **danielle**, le **31/05/2008** à **17:54**

en principe je pense que l'on ne peut imposer de prendre sa retraite qu'a 65 ans il aurait fallu je pense aller aux assedic si vous avez été licencié plutôt que de demander votre retraite- maintenant je pense que vous devez pouvoir travailler en étant déclaré tout en gardant votre retraite mais je vous dis ceci sous toute réserve faut aller aussi vous renseigner a votre caisse de retraite qui vous paye c'est la seule solution la plus sûre et expliquer votre cas